

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le douzième (12e) jour de février 2019, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Monsieur Marco Périgny, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absente : Madame Carole Hubert Ruel, conseillère.

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

## **02 Adoption de l'ordre du jour**

2019-02-16

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2019
- 05 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2019
- 06 Adoption des états financiers au 31 janvier 2019
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Utilisation de l'unité d'urgence « Défi Pierre Lavoie »
- 09 Demande de vacances
- 10 Congrès ADMQ
- 11 Congrès COMBEQ
- 12 Formation santé-sécurité Novo SST
- 13 Projet Mauricie branchée
- 14 Rapport annuel pour le schéma de couverture de risques
- 15 Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2
- 15.1 Offre de service de la compagnie « Priorité StraTJ »
- 16 Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux
- 17 Appui aux démarches du Garage G. Champagne
- 18 Modalités de l'entente Canada - Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
- 19 Protocole d'intervention sauvetage d'urgence en milieu isolé
- 20 Affaires diverses :
  - . 1 semaine nationale de la santé mentale
- 21 Questions :
- 22 Levée de la séance

- Adoptée -

## **03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019**

2019-02-17

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

- Adoptée -

## **04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2019**

2019-02-18

Proposé par : M. Marco Périgny

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la première séance extraordinaire du 23 janvier 2019.

- Adoptée -

**05 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2019**

2019-02-19

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en janvier 2019 pour un montant de 4 660.13 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 janvier 2019 pour un montant de 145 061,58 \$. D'approuver les salaires nets versés en janvier pour un montant de 15 659.57 \$.

- Adoptée -

**06 Adoption des états financiers au 31 janvier 2019**

2019-02-20

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 janvier 2019. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 janvier 2019.

- Adoptée -

**07 Correspondance (résolutions)**

- .1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques : accusé de réception de la demande d'autorisation de démolition du barrage situé au lac Gagnon
- .2 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques : programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)

**08 Utilisation de l'unité d'urgence « Défi Pierre Lavoie »**

2019-02-21

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'autoriser l'utilisation de l'unité d'urgence pour le défi Pierre Lavoie qui aura lieu les 11 et 12 mai 2019. Cette résolution est conditionnelle à ce que les assurances couvrent ce genre d'activité.

- Adoptée -

**09 Demande de vacances**

2019-02-22

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter la demande de vacances déposée le 29 janvier 2019 par Madame Mariolaine Pronovost, commis.

- Adoptée -

**10 Congrès ADMQ**

2019-02-23

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'autoriser la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec du 12 au 14 juin 2019 et de défrayer tous les coûts inhérents à ce congrès. Le coût de l'inscription est de 539 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

#### **11 Congrès COMBEQ**

2019-02-24

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'autoriser Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe, à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu du 2 au 4 mai 2019 à Rivière-du-Loup. Le coût de l'inscription est de 620 \$, taxes en sus.

- Adoptée –

#### **12 Formation santé-sécurité Novo SST**

2019-02-25

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'accepter l'offre de Novo Studio pour la formation en santé et sécurité au travail, au coût de 500 \$ pour une durée de douze mois. Cette formation, offerte en ligne, s'adresse à tous les employés municipaux.

- Adoptée –

#### **13 Projet Mauricie branchée**

2019-02-26

CONSIDÉRANT le projet qui sera déposé au FARR pour doter les municipalités de bornes de recharge;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Hérouxville, de se joindre au groupe;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

De faire part à la MRC de Mékinac, que la Municipalité aimerait accueillir 2 bornes sur son territoire.

QUE les emplacements retenus sont : une à Tavibois et une sur le terrain de l'hôtel de ville.

QUE la Municipalité s'engage à verser le 20 % représentant le montant à investir après avoir soustrait la subvention.

- Adoptée –

#### **14 Rapport annuel pour le schéma de couverture de risques**

2019-02-27

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'approuver le rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie incluant le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 8.

- Adoptée -

## 15 Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2

2019-02-28

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de *Saint-Tite, Saint-Séverin, Saint-Adelphe et Sainte-Thècle* pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise Madame Chantal Paillé, directrice générale adjointe, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

- Adoptée -

### 15.1 Offre de service de la compagnie « Priorité StraTJ »

2019-02-29

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel, technologique ou humains et que le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut en être victime en tout temps ;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

ATTENDU QU'une offre de service regroupée pour les cinq municipalités membres de la Régie des incendies du Centre-Mékinac fut reçue de « Priorité StraTJ Inc » et qu'elle fut présentée aux représentants des municipalités lors d'une rencontre ;

ATTENDU que la municipalité s'est vue accorder une aide financière en vertu du volet un du programme d'aide qui servira à couvrir les frais de l'offre de service reçue et que l'investissement de la municipalité se résume au temps de travail des employés et représente la contribution obligatoire ;

ATTENDU QU'un deuxième volet du programme d'aide permet de financer l'achat d'équipement :

Attendu que la municipalité de Hérouxville désire participer regroupement pour la mise à niveau des plans de sécurité civile :

Pour ces motifs,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu :

De confirmer l'acceptation de l'offre de services de «Priorité StraTJ» telle que présentée le 7 février 2019, le tout pour un montant de 5486.00\$ plus les taxes applicables et les frais pour un maximum de 6 déplacements.

De désigner le directeur de la RICM comme le responsable de la réalisation de l'offre de service.

- Adoptée -

**16 Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux**

2019-02-30

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (*Barrage Lac Gagnon, numéro X0001951*) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : M. Marco Périgny

Et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE Madame Chantal Paillé, inspectrice municipale et directrice générale adjointe, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relative à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

- Adoptée -

#### **17 Appui aux démarches du Garage G. Champagne**

2019-02-31

CONSIDÉRANT QUE Garage G. Champagne inc. doit renouveler ses liens d'affaires avec bombardier pour son titre de Centre de services BRP en mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du seul centre de services BRP dans la MRC de Mékinac, pour les motoneiges SKI DOO de BRP;

CONSIDÉRANT QUE le sentier de motoneige Trans-Québec QC #23 passe par le stationnement de cette entreprise et qu'il est un lien important entre la région de Lanaudière, Québec et la Haute-Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a été déclarée par les maires des dix municipalités « MRC Motoneige-Quad », dans le but de maintenir et poursuivre le développement de l'économie de ces sports;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac constitue un territoire naturel pour le sport de la motoneige;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Garage G. Champagne inc. est une entreprise familiale oeuvrant dans le créneau des sports récréatifs motorisés depuis plus de 50 ans sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'appui de l'Unité régionale de Loisir et de sport de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : M. Marco Périgny

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville appuie Garage G. Champagne inc. dans ses démarches pour le maintien de son titre de Centre de services BRP auprès de Bombardier;

- Adoptée -

**18 Modalités de l'entente Canada - Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

2019-02-32

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU les nombreuses discussions tenues avec l'honorable François-Philippe Champagne au sujet de la priorisation des dépenses selon les réalités vécues dans les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

- Adoptée -

## **19 Protocole d'intervention sauvetage d'urgence en milieu isolé**

À l'étude

## **20 Affaires diverses :**

### **. 1 semaine nationale de la santé mentale**

2019-02-33

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai ;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal Hérouxville , proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT.



- Adoptée -

**21 Questions**

- .1 signalisation pour les motoneiges dans le secteur de la rue Jean-Pierre

**22 Levée de la séance**

2019-02-34

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu de lever la séance à 20 h.

— Adoptée —